

N° 46.

Paris, le 4 juin 2007

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le télégramme que la direction des ressources humaines vient d'adresser à l'ensemble des postes et des services. Ce courrier rappelle que la clôture de la campagne de notation pour 2007 est fixée au 8 juin et que, à cette même date, l'application FANEV sera mise hors ligne.

Le syndicat CFDT-MAE s'étonne des termes de ce télégramme, dont il a découvert l'existence sur Diplonet, faute d'en avoir été destinataire. Ce syndicat relève en effet que l'administration blâme principalement la minorité d'agents (environ 10 %) qui n'a pas encore engagé la procédure Fanev. Or il lui semble que son rappel aurait dû s'adresser en priorité aux évaluateurs et notateurs qui n'ont pas mené à leur terme les procédures pourtant initiées sans retard par 40 % des agents qui restent encore aujourd'hui à évaluer et/ou noter.

La CFDT-MAE estime en outre que ce n'est pas aux agents dans l'attente d'une évaluation et d'une notation de « *s'assurer auprès de leurs supérieurs de l'accomplissement* » de cette procédure, comme le prévoit le télégramme. En revanche, ce syndicat considère que la direction des ressources humaines devrait rappeler aux évaluateurs et notateurs retardataires leurs obligations en la matière. C'est d'ailleurs à juste titre que son télégramme souligne que les capacités managériales et de gestion constituent un élément de l'évaluation à 360 degrés. A cet égard, le syndicat CFDT-MAE déplore que la direction des ressources humaines ne dispose pas encore du même moyen d'incitation à l'égard des chefs de poste consulaire.

Ce syndicat serait en conséquence reconnaissant à la direction des ressources humaines de bien vouloir prévoir une information des commissions administratives paritaires sur les évaluateurs et notateurs défaillants afin que leurs collaborateurs qui n'auraient pas été évalués et/ou notés ne soient pas pénalisés lors de l'examen de leur dossier par ces instances.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'expression de mon profond respect.

Pour le conseil syndical CFDT-MAE,

  
Ludovic Danet

Mme Emmanuelle d'Achon  
Directrice des ressources humaines  
23 rue La Pérouse  
75775 Paris Cedex 16

Cg : RHL D